

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 janvier 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CF62

présenté par

M. Philippe Brun, M. Baptiste, M. Mickaël Bouloux, Mme Pires Beaune et les membres du groupe
Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 8 par la phrase :

« L'Inspection du travail se voit immédiatement communiquer sur sa demande les données ayant permis la construction des indicateurs lors de ses contrôles sur pièce et sur place. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés Socialistes et apparentés vise à prévoir que l'inspection du travail peut contrôler les entreprises n'ayant publié l'index seniors.